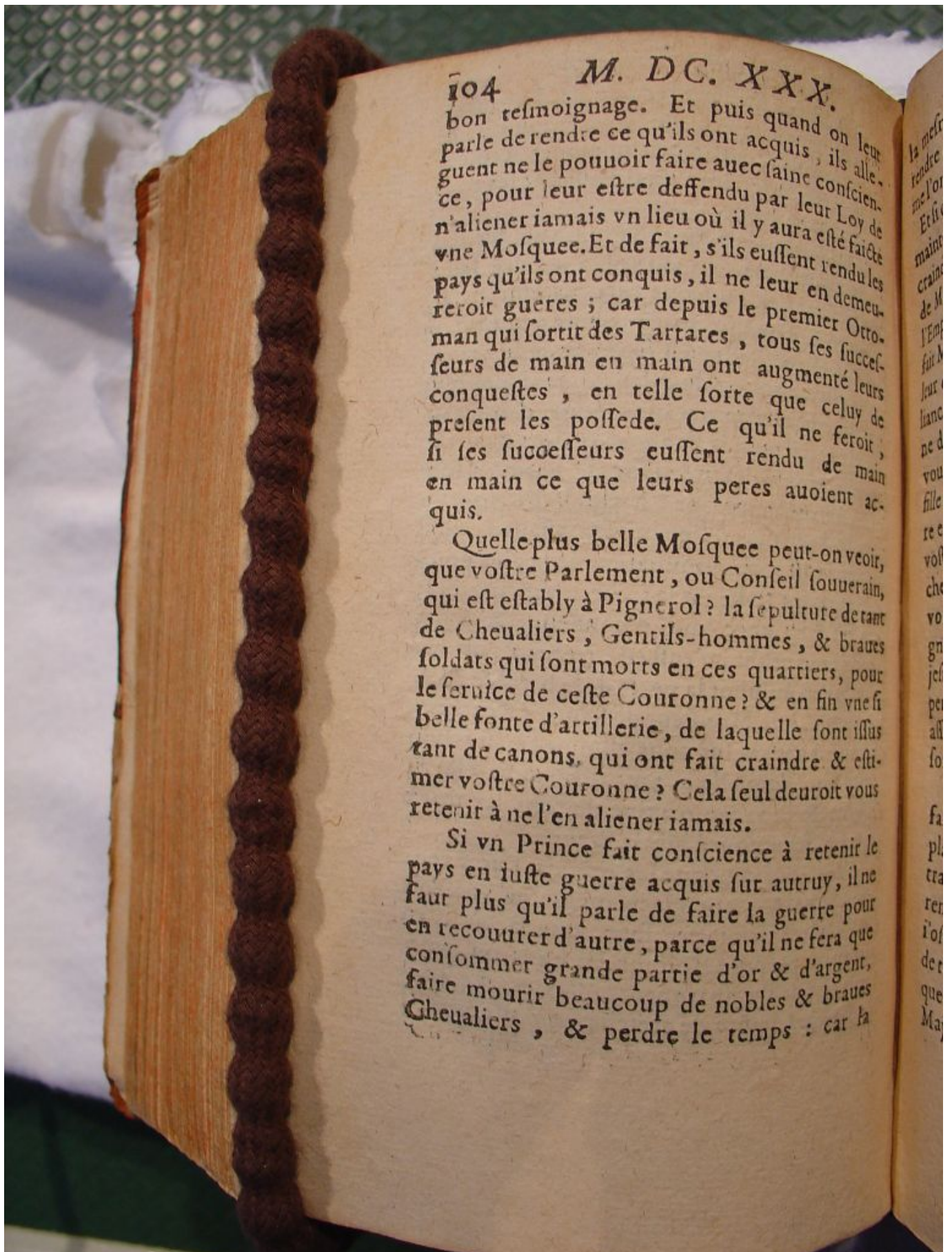


1630_104.jpg



104

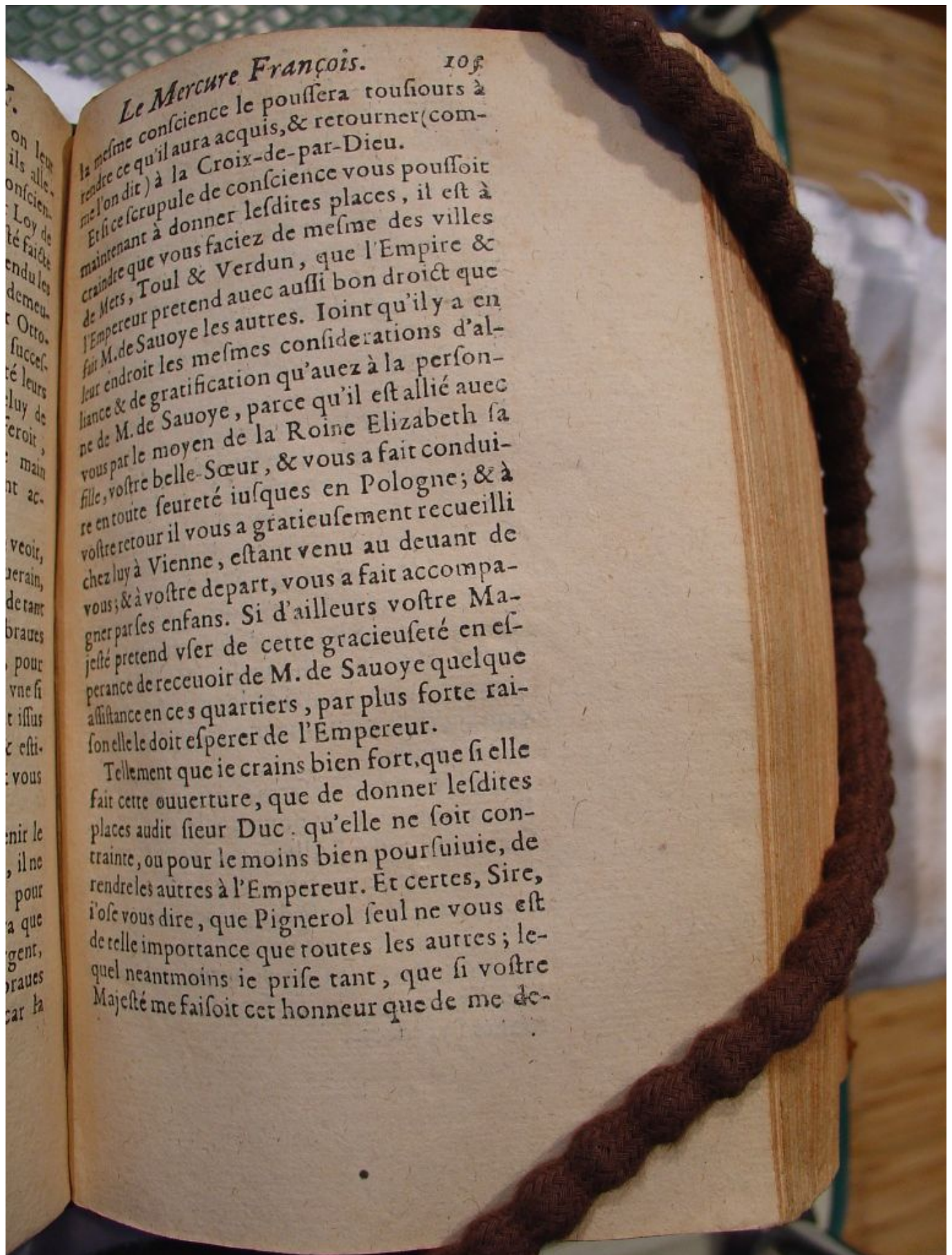
M. DC. XXX.

bon tesmoignage. Et puis quand on leur parle de rendre ce qu'ils ont acquis, ils alle- ce, pour leur estre deffendu par leur Loy de n'aliener iamais vn lieu où il y aura esté faite vne Mosquee. Et de fait, s'ils eussent rendu les pays qu'ils ont conquis, il ne leur en demeu- reroit gueres; car depuis le premier Otto- man qui sortit des Tartares, tous ses succes- seurs de main en main ont augmenté leurs conquestes, en telle sorte que celuy de present les possède. Ce qu'il ne feroit, si les succeffeurs eussent rendu de main en main ce que leurs peres auoient ac- quis.

Quelle plus belle Mosquee peut-on veoir, que vostre Parlement, ou Conseil souuerain, qui est estably à Pignerol? la sepulture de tant de Cheualiers, Gentils-hommes, & braues soldats qui sont morts en ces quartiers, pour le seruice de ceste Couronne? & en fin vne si belle fonte d'artillerie, de laquelle sont issus tant de canons, qui ont fait craindre & estimer vostre Couronne? Cela seul deuroit vous retenir à ne l'en aliener iamais.

Si vn Prince fait conscience à retenir le pays en iuste guerre acquis sur autruy, il ne faut plus qu'il parle de faire la guerre pour en recouurer d'autre, parce qu'il ne fera que consumer grande partie d'or & d'argent, faire mourir beaucoup de nobles & braues Cheualiers, & perdre le temps: car la

1630_105.jpg



Le Mercure François.

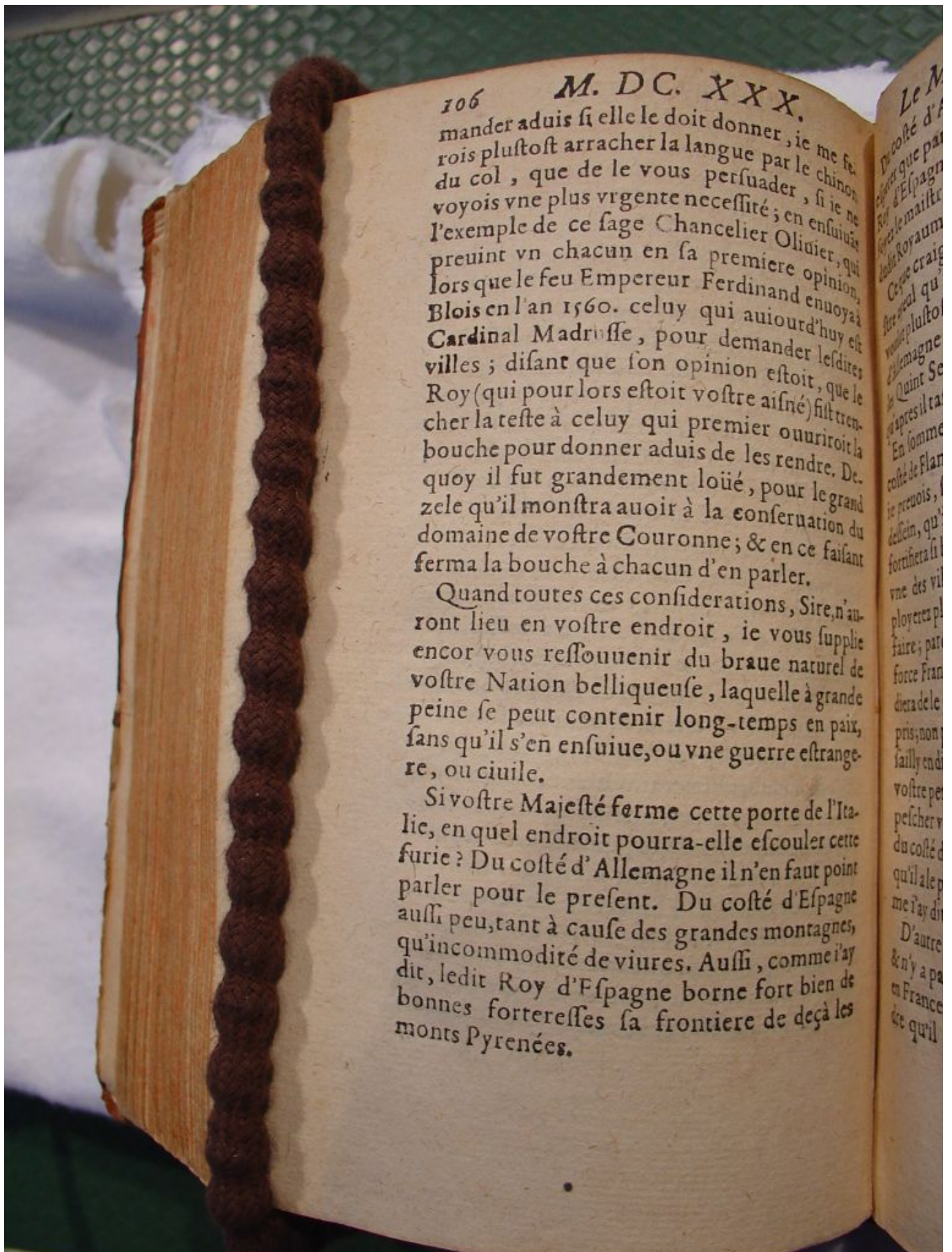
105

la mesme conscience le poussera toujours à rendre ce qu'il aura acquis, & retourner (comme l'on dit) à la Croix-de-par-Dieu.

Et si ce scrupule de conscience vous pouffoit maintenant à donner lesdites places, il est à craindre que vous faciez de mesme des villes de Metz, Toul & Verdun, que l'Empire & l'Empereur pretend avec aussi bon droit que fait M. de Savoie les autres. Joint qu'il y a en leur endroit les mesmes considerations d'alliance & de gratification qu'avez à la personne de M. de Savoie, parce qu'il est allié avec vous par le moyen de la Roine Elizabeth sa fille, vostre belle-Sœur, & vous a fait conduire en toute seureté iusques en Pologne; & à vostre retour il vous a gracieusement recueilli chez luy à Vienne, estant venu au deuant de vous; & à vostre depart, vous a fait accompagner par ses enfans. Si d'ailleurs vostre Majesté pretend user de cette gracieuseté en esperance de recevoir de M. de Savoie quelque assistance en ces quartiers, par plus forte raison elle le doit esperer de l'Empereur.

Tellement que ie crains bien fort, que si elle fait cette ouverture, que de donner lesdites places audit sieur Duc. qu'elle ne soit contrainte, ou pour le moins bien poursuivie, de rendre les autres à l'Empereur. Et certes, Sire, i'ose vous dire, que Pignerol seul ne vous est de telle importance que toutes les autres; lequel neantmoins ie prise tant, que si vostre Majesté me faisoit cet honneur que de me de-

1630_106.jpg



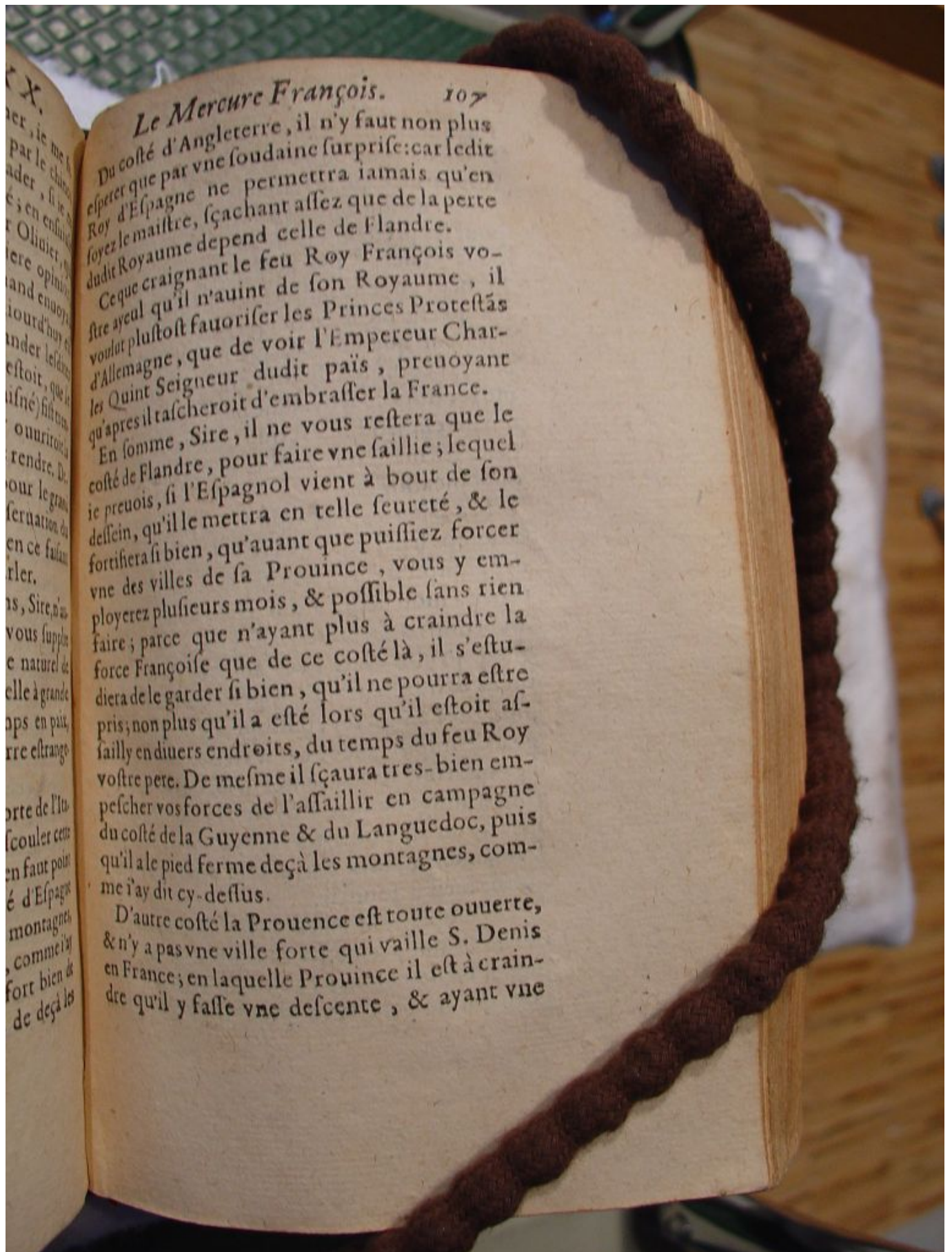
106 M. DC. XXX.

mander auis si elle le doit donner, ie me fe-
rois plustost arracher la langue par le me-
du col, que de le vous persuader, si ie ne
voyois vne plus vrgente necessité; en ensui-
ués l'exemple de ce sage Chancelier Oliuier, qui
preuint vn chacun en sa premiere opinion,
lors que le feu Empereur Ferdinand enuoya
Blois en l'an 1560. celuy qui aujourd'huy est
Cardinal Madruce, pour demander lesdites
villes; disant que son opinion estoit, que le
Roy (qui pour lors estoit vostre aisé) fist tren-
cher la teste à celuy qui premier ouuroit la
bouche pour donner auis de les rendre. De-
quoy il fut grandement loué, pour le grand
zele qu'il monstra auoir à la conseruation du
domaine de vostre Couronne; & en ce faisant
ferma la bouche à chacun d'en parler.

Quand toutes ces considerations, Sire, n'au-
ront lieu en vostre endroit, ie vous supplie
encor vous ressouenir du braue naturel de
vostre Nation belliqueuse, laquelle à grande
peine se peut contenir long-temps en paix,
sans qu'il s'en ensuiue, ou vne guerre estrange-
re, ou ciuile.

Si vostre Majesté ferme cette porte de l'Ita-
lie, en quel endroit pourra-elle escouler cette
furie? Du costé d'Allemagne il n'en faut point
parler pour le present. Du costé d'Espagne
aussi peu, tant à cause des grandes montagnes,
qu'incommodité de viures. Aussi, comme i'ay
dit, ledit Roy d'Espagne borne fort bien de
bonnes forteresses sa frontiere de deçà les
monts Pyrenées.

1630_107.jpg



Le Mercure François. 107

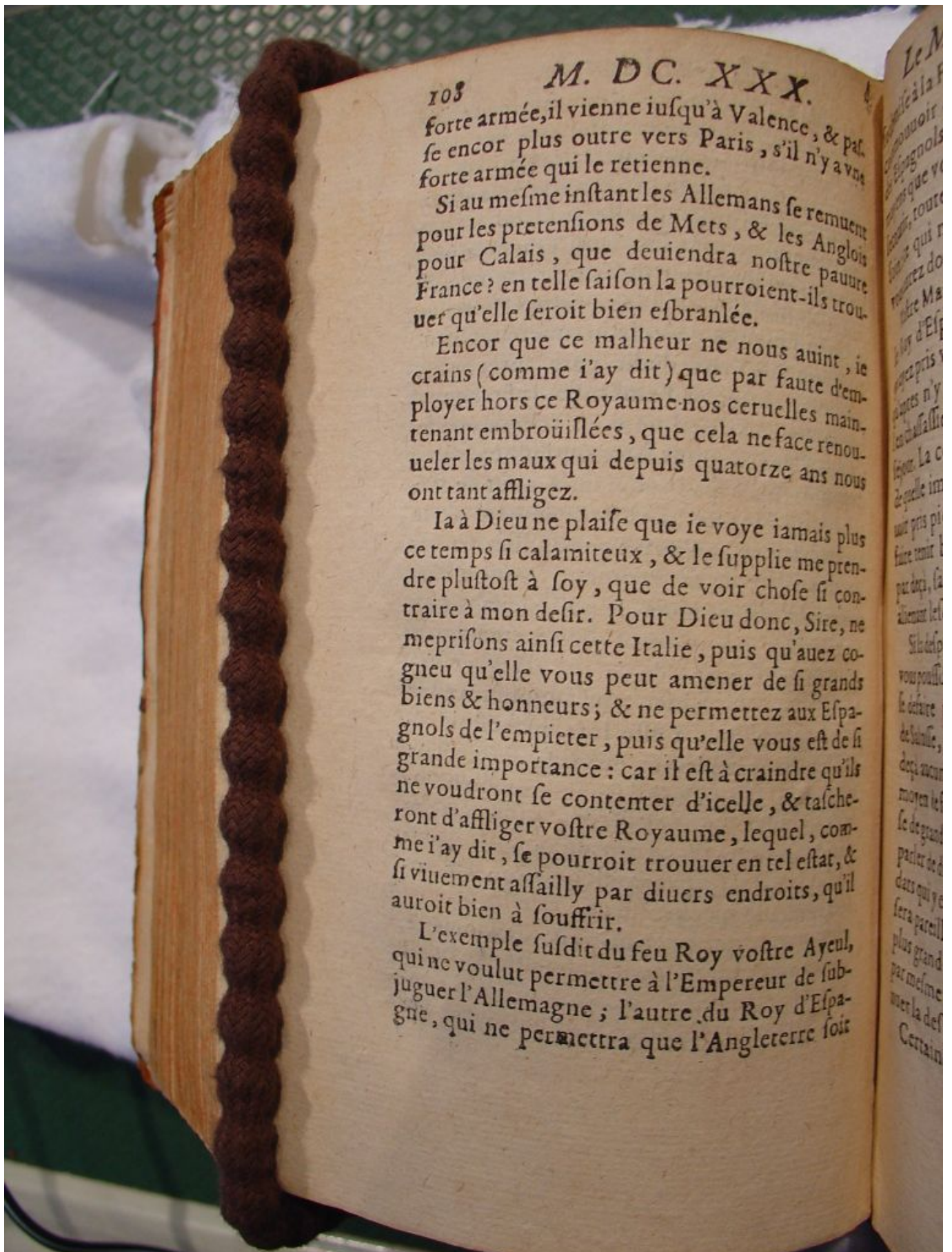
Du costé d'Angleterre, il n'y faut non plus
esperer que par vne soudaine surprise: car ledit
Roy d'Espagne ne permettra iamais qu'en
soyez le maistre, sçachant assez que de la perte
dudit Royaume depend celle de Flandre.

Ce que craignant le feu Roy François vo-
stre ayeul qu'il n'auint de son Royaume, il
voulut plustost fauoriser les Princes Protestās
d'Allemagne, que de voir l'Empereur Char-
les Quint Seigneur dudit pais, preuoyant
qu'apres l'ascherroit d'embrasser la France.

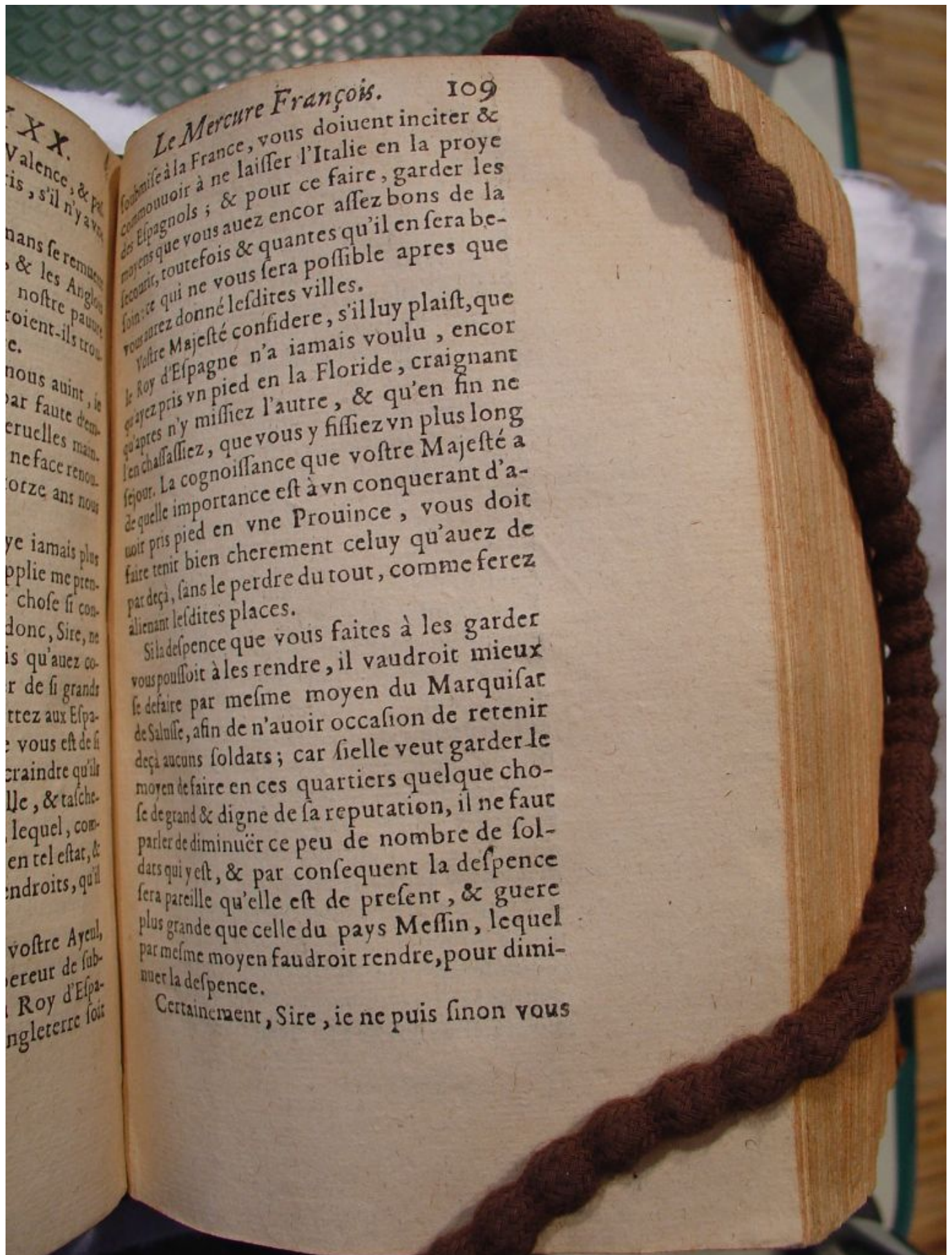
En somme, Sire, il ne vous restera que le
costé de Flandre, pour faire vne saillie; lequel
ie preuois, si l'Espagnol vient à bout de son
dessein, qu'il le mettra en telle seureté, & le
fortifiera si bien, qu'auant que puissiez forcer
vne des villes de sa Prouince, vous y em-
ployerez plusieurs mois, & possible sans rien
faire; parce que n'ayant plus à craindre la
force Françoisse que de ce costé là, il s'estu-
diera de le garder si bien, qu'il ne pourra estre
pris; non plus qu'il a esté lors qu'il estoit as-
sailly en diuers endroits, du temps du feu Roy
vostre pere. De mesme il sçaura tres-bien em-
pescher vos forces de l'assaillir en campagne
du costé de la Guyenne & du Languedoc, puis
qu'il a le pied ferme deçà les montagnes, com-
me i'ay dit cy-dessus.

D'autre costé la Prouence est toute ouuerte,
& n'y a pas vne ville forte qui vaille S. Denis
en France; en laquelle Prouence il est à crain-
dre qu'il y fasse vne descente, & ayant vne

1630_108.jpg



1630_109.jpg



Le Mercure François. 109

XX.
Valence, & par
is, s'il n'y a
dans se remue
& les Anglon
nostre pauvre
toient-ils trou
c.

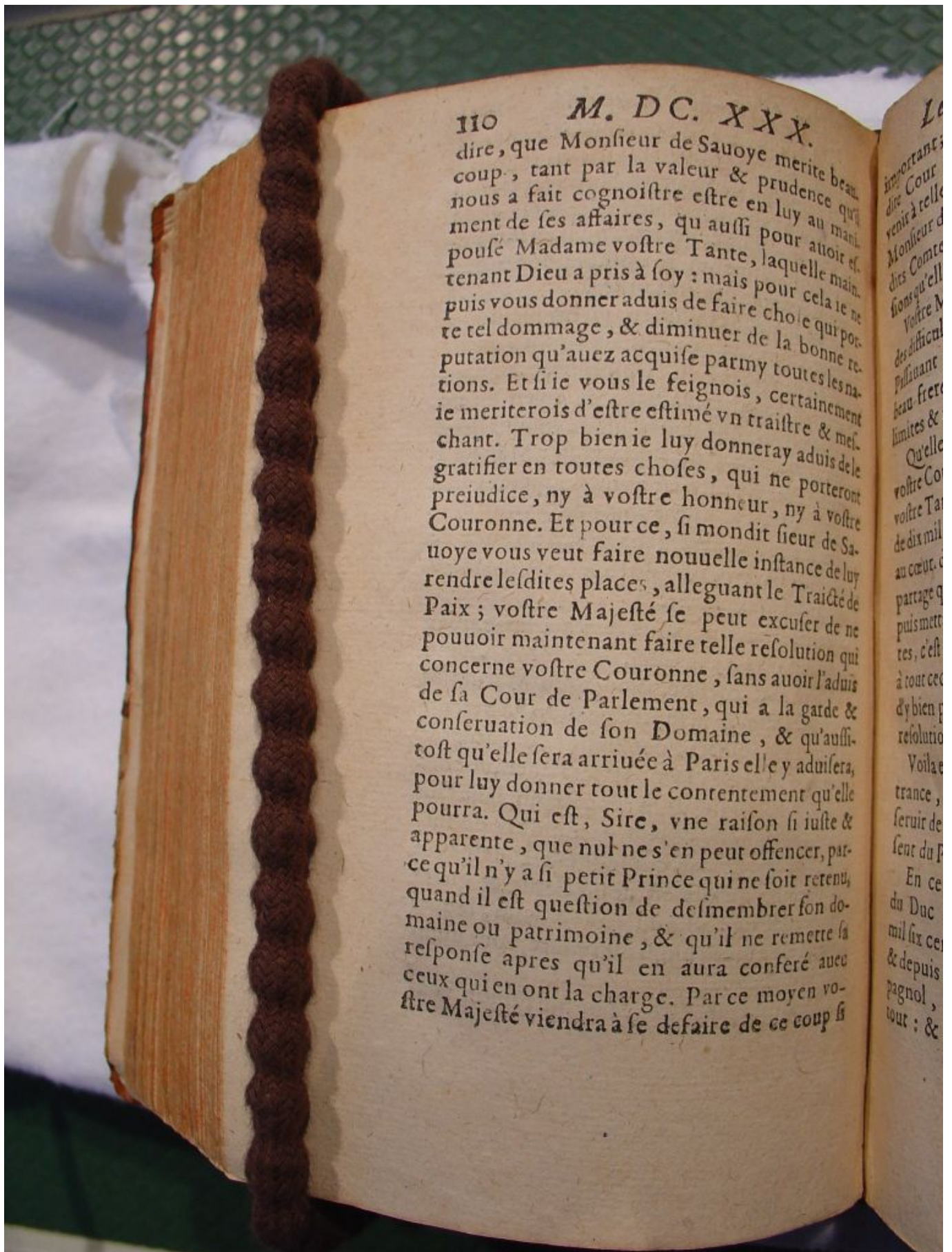
vous soumettre à la France, vous doiuent inciter & encourager à ne laisser l'Italie en la proye des Espagnols; & pour ce faire, garder les moyens que vous auez encor assez bons de la secourir, toutefois & quantes qu'il en sera besoin: ce qui ne vous sera possible apres que vous auez donné lesdites villes.

Vostre Majesté confidere, s'il luy plaist, que le Roy d'Espagne n'a iamais voulu, encor qu'ayez pris vn pied en la Floride, craignant qu'apres n'y missiez l'autre, & qu'en fin ne l'en chassassiez, que vous y fissiez vn plus long séjour. La cognoissance que vostre Majesté a de quelle importance est à vn conquerant d'auoir pris pied en vne Prouince, vous doit faire tenir bien cherement celuy qu'auuez de par deçà, sans le perdre du tout, comme ferez alienant lesdites places.

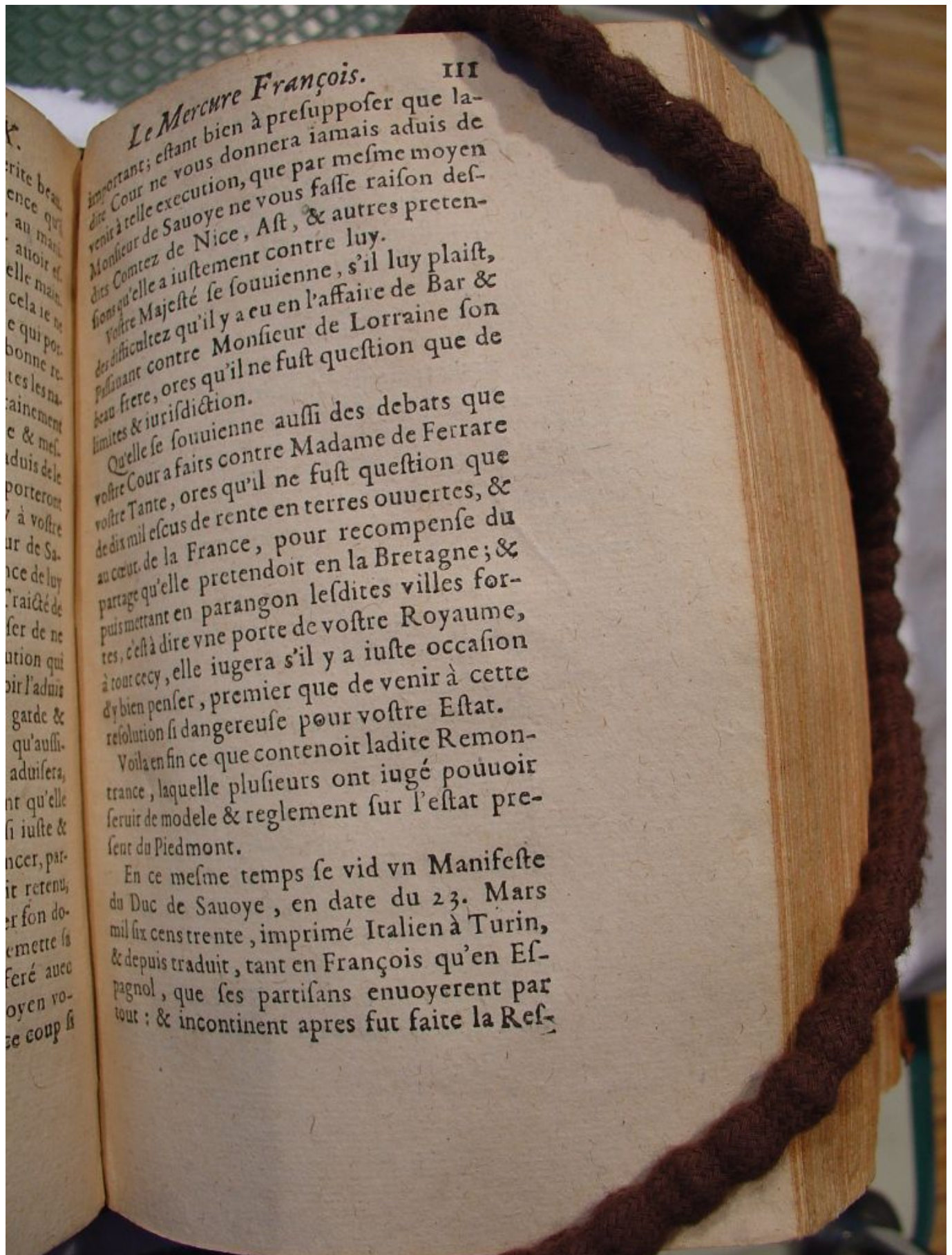
Si la despence que vous faites à les garder vous pouloit à les rendre, il vaudroit mieux se defaire par mesme moyen du Marquisat de Saltille, afin de n'auoir occasion de retenir deçà aucuns soldats; car si elle veut garder le moyen de faire en ces quartiers quelque chose de grand & digne de sa reputation, il ne faut parler de diminuër ce peu de nombre de soldats qui y est, & par consequent la despence sera pareille qu'elle est de present, & guere plus grande que celle du pays Messin, lequel par mesme moyen faudroit rendre, pour diminuer la despence.

Certainement, Sire, ie ne puis sinon vous

1630_110.jpg



1630_111.jpg



Le Mercure François.

III

important; estant bien à presupposer que ladite Cour ne vous donnera iamais aduis de venir à telle execution, que par mesme moyen Monsieur de Savoie ne vous fasse raison desdits Contez de Nice, Ast, & autres prétensions qu'elle a iustement contre luy.

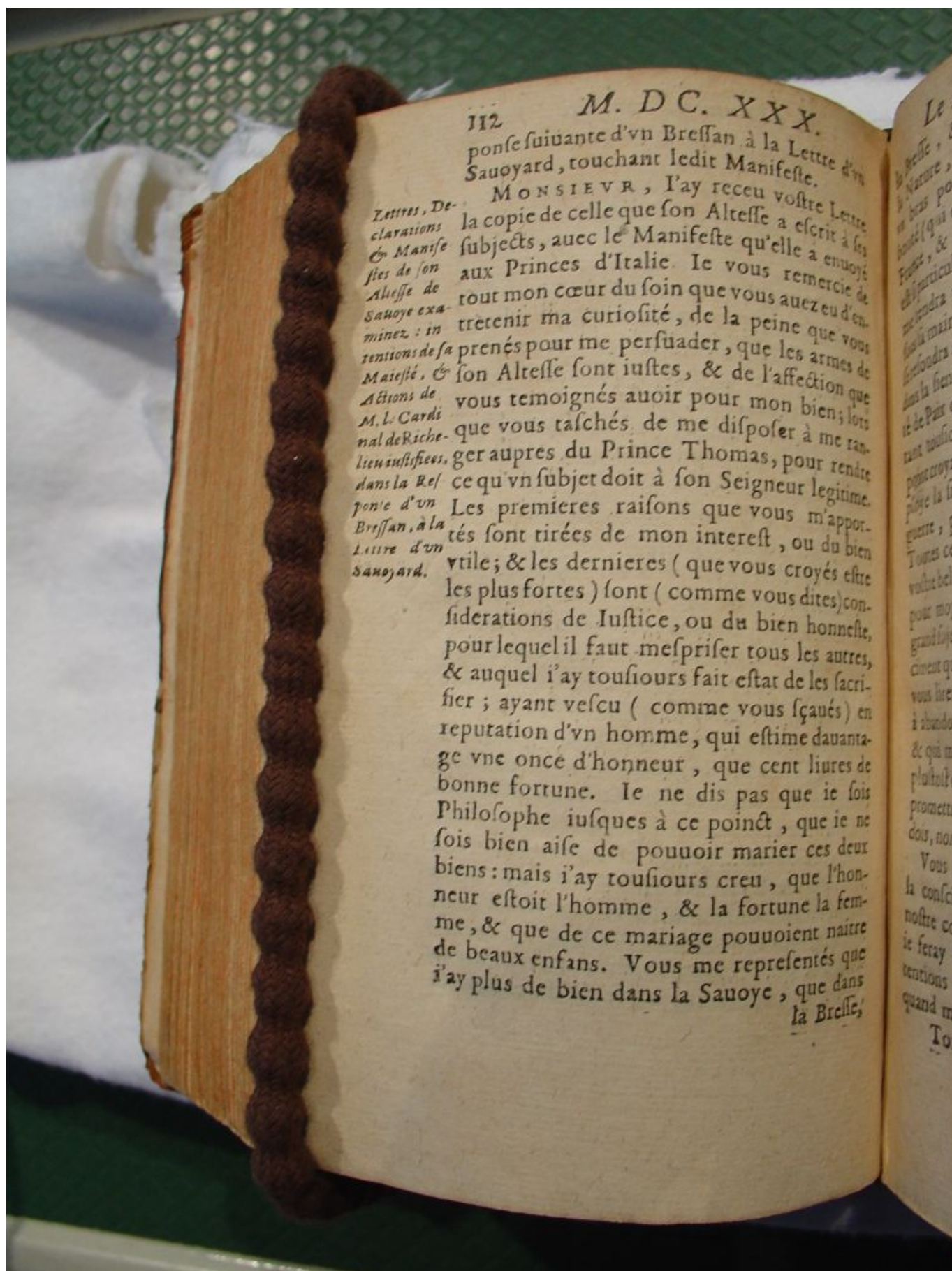
Vostre Majesté se souviene, s'il luy plaist, des difficultez qu'il y a eu en l'affaire de Bar & Passavant contre Monsieur de Lorraine son beau frere, ores qu'il ne fust question que de limites & iurisdiction.

Quelle se souviene aussi des debats que vostre Cour a faits contre Madame de Ferrare de dix mil escus de rente en terres ouuertes, & au cœur de la France, pour recompense du partage qu'elle pretendoit en la Bretagne; & puis mettant en parangon lesdites villes fortes, c'est à dire vne porte de vostre Royaume, à tout cecy, elle iugera s'il y a iuste occasion d'y bien penser, premier que de venir à cette resolution si dangereuse pour vostre Estat.

Voila en fin ce que contenoit ladite Remonstrance, laquelle plusieurs ont iugé pouuoir servir de modele & reglement sur l'estat present du Piedmont.

En ce mesme temps se vid vn Manifeste du Duc de Savoie, en date du 23. Mars mil six cens trente, imprimé Italien à Turin, & depuis traduit, tant en François qu'en Espagnol, que ses partisans enuoyerent par tout: & incontinent apres fut faite la Ref-

1630_112.jpg



*Lettres, De-
clarations
& Manife-
stes de son
Altesse de
Sauoye exa-
minez : in-
tentions de sa
Majesté. &
ACTIONS de
M. L. Cardi-
nal de Riche-
lieu iustificées,
dans la Res-
ponse d'un
Bressan, à la
Lettre d'un
Sauoyard.*

112 M. DC. XXX.
ponse suiuant d'un Bressan à la Lettre d'un
Sauoyard, touchant ledit Manifeste.
MONSIEUR, J'ay receu vostre Lettre
la copie de celle que son Altesse a escrit à ses
subjects, avec le Manifeste qu'elle a enuoyé
aux Princes d'Italie. Je vous remercie de
tout mon cœur du soin que vous auez eu de
retenir ma curiosité, de la peine que vous
prenez pour me persuader, que les armes de
son Altesse sont iustes, & de l'affection que
vous temoignés auoir pour mon bien; lors
que vous raschés de me disposer à me ran-
ger aupres du Prince Thomas, pour rendre
ce qu'un sujet doit à son Seigneur legitime.
Les premieres raisons que vous m'appor-
tés sont tirées de mon interest, ou du bien
utile; & les dernieres (que vous croyés estre
les plus fortes) sont (comme vous dites) con-
siderations de Iustice, ou du bien honneste,
pour lequel il faut mespriser tous les autres,
& auquel i'ay tousiours fait estat de les sacri-
fier; ayant vescu (comme vous sçaués) en
reputation d'un homme, qui estime dauanta-
ge vne once d'honneur, que cent liures de
bonne fortune. Je ne dis pas que ie sois
Philosophe iusques à ce poinct, que ie ne
sois bien aise de pouuoir marier ces deux
biens: mais i'ay tousiours creu, que l'hon-
neur estoit l'homme, & la fortune la fem-
me, & que de ce mariage pouuoient naitre
de beaux enfans. Vous me representés que
i'ay plus de bien dans la Sauoye, que dans
la Bresse;

1630_800.jpg

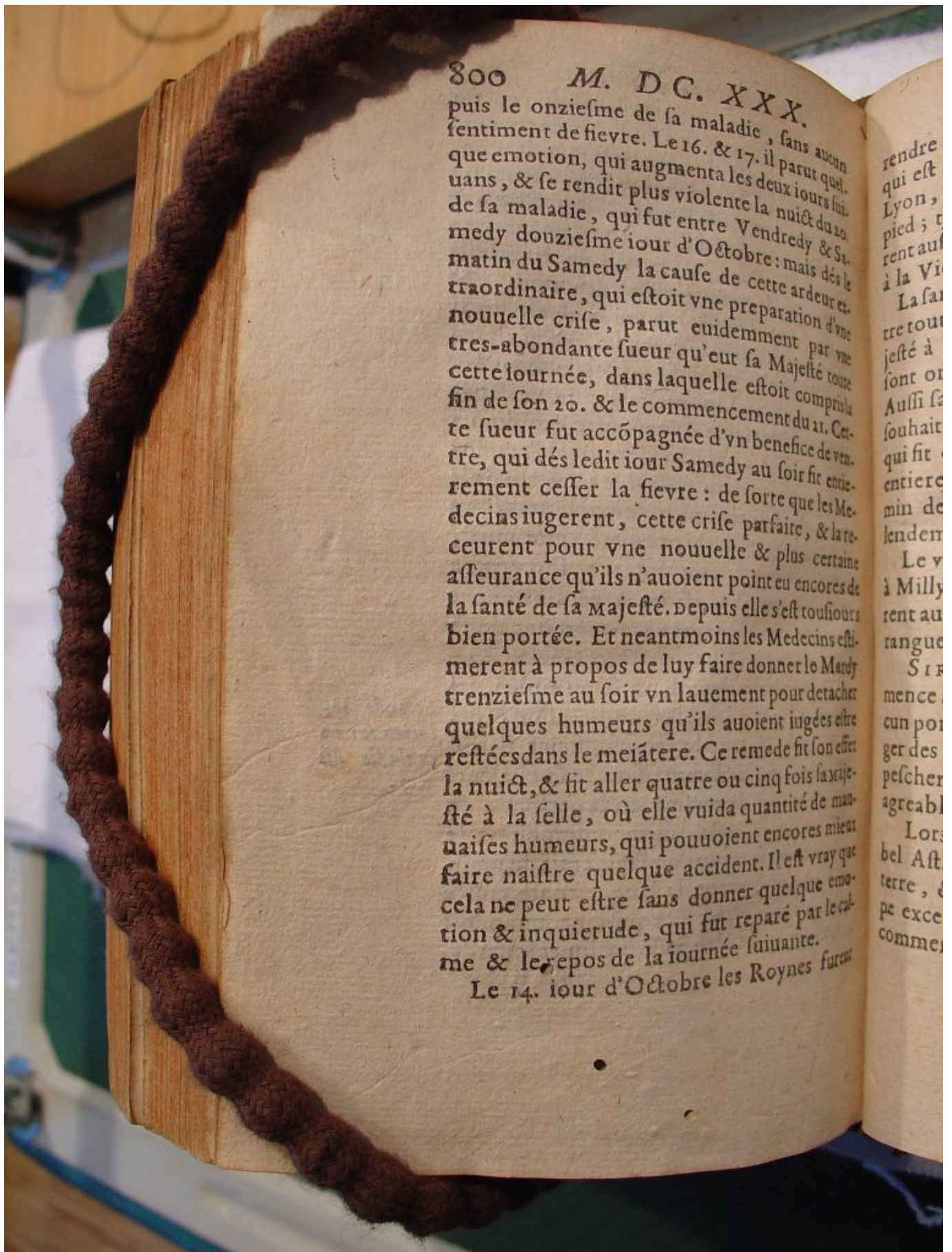


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan